



Formulaire de demande

Dossier médical

IDENTITÉ DU PATIENT: VEUILLEZ ECRIRE EN IMPRIMER S.V.P.

Civilité: Mme Melle M.

Nom: Prénom:

Date de naissance:/...../..... N° de téléphone:

Adresse: N°

Code postal: Localité:

Email :@.....

Le patient est en vie le patient est décédé (Droit de consultation - Conformément à l'art. 9 §4 de la loi du 22/08/2002 relative aux droits du patient)

Motivation de la demande (obligatoire):

.....

Coordonnées du praticien professionnel désigné:

Nom: Prénom:

Adresse:

IDENTITE DU DEMANDEUR:

Civilité: Mme Melle M.

Nom : Prénom:

Date de naissance:/...../..... N° de téléphone:

Adresse: N°

Code postal: Localité:

Agissant en tant que patient représentant légal (père, mère, tuteur) ayant droit

Art. 12. § 1er Si le patient est mineur, les droits fixés par la présente loi sont exercés par les parents exerçant l'autorité sur le mineur ou par son tuteur. (Conformément à la loi du 22/08/2002 relative aux droits du patient)

Art. 12. § 2 Suivant son âge et sa maturité, le patient est associé à l'exercice de ses droits. Les droits énumérés dans cette loi peuvent être exercés de manière autonome par le patient mineur qui peut être estimé apte à apprécier raisonnablement ses intérêts. (Conformément à la loi du 22/08/2002 relative aux droits du patient)

A RETOURNER A:

A l'attention du service Archives, par poste ou par mail

Email: copiedossier.delta@chirec.be

Ou bien à CHIREC Clinique Sainte-Anne Saint-Rémi—Boulevard Jules Graindor 66 à 1070 Anderlecht

Date:

Signature:



MODALITÉS DE TRANSMISSION:

- Envoi à votre domicile
- Envoi à un médecin de votre choix, précisez:

Nom:

Adresse:

- Remise des copies sur place

La copie de votre dossier vous sera envoyée à l'adresse mentionnée ci-dessus, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de réception de ce document dûment complété.

FACTURATION DES COPIES DE DOSSIERS MÉDICAUX:

Conformément à l'Arrêté Royal du 2 février 2007, la reproduction des documents peut être facturée.

Page de texte reproduite sur papier	0.10 euros (TVAC) par page si \geq 25 pages
Dossier médical reproduit sur CD	5 euros (TVAC) le CD avec un max de 10 euros (TVAC)
Le coût de la copie du dossier médical	Ne peut dépasser 25 euros (TVAC) CD compris

COPIE DES INFORMATIONS MEDICALES:

Nous vous conseillons de cibler votre demande afin d'éviter les frais maximum

Service: Période du Au

- copie complète pour cette spécialité

Service: Période du Au

- copie complète pour cette spécialité

- copie complète de votre dossier médical

Art. 9 § 4 Après le décès du patient, l'époux, le partenaire cohabitant légal, le partenaire et les parents jusqu'au deuxième degré inclus ont, par l'intermédiaire du praticien professionnel désigné par le demandeur, le droit de consultation, pour autant que leur demande soit suffisamment motivée et spécifiée et que le patient ne s'y soit pas opposé expressément.
(Conformément à la loi du 22/08/2002 relative aux droits du patient)



IMPORTANT:

N'oubliez pas de joindre à la demande:

- **une copie de votre pièce d'identité ou de votre passeport destinée à s'assurer de votre identité**
- **La photocopie de la pièce d'identité de la personne (le patient) pour laquelle vous demandez la copie du dossier**
- **Tout document attestant de votre qualité de représentant légal (extrait d'acte de naissance) ou d'ayant droit du patient.**